

EXTRAIT N° 62/2020
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt, le vingt-sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juillet 2020.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PILON, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

M. LAJAT	à	M. BERNES
Mme PREVOST	à	Mme LLOUBERES
Mme ARNAL	à	M. AUGOT
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI
M. ZAMBONI	à	M. JOUSSEAUME

SECRETAIRE : Mme GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - CRÈCHE GROS CÂLIN - Attribution de subvention

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour 2020 une subvention d'un montant de 9 500 € à la Crèche « Gros Câlin ».

Les crédits sont inscrits au compte 6574.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 26

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Mmes LLOUBERES, PREVOST et M. LABORIE ne participent pas au vote.

➤ D'allouer pour 2019 une subvention d'un montant de 9 500 € à la Crèche Gros Câlin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 juillet 2020

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

